

Critères des partenaires commerciaux

Pini Business Ethics - Doc. B

Version	02
Date de création	24 mars 2022
Date de modification	18 juillet 2023
Auteurs	Merlini Davide
Approuvé par	Galli Andrea

Introduction

Le Groupe Pini est un leader dans les services d'ingénierie et de conseil, avec une expertise fondée sur plus de 70 ans d'expérience. Nous opérons sur les marchés de l'énergie et des infrastructures. S'appuyant sur notre solide base en Europe, nos activités et nos clients se trouvent dans le monde entier. Nous fournissons des solutions rentables, innovantes et durables pour construire l'avenir et améliorer la vie des gens.

La vision du groupe Pini est d'être l'une des principales sociétés d'ingénierie en Suisse et dans les pays voisins, tout comme la référence en matière de construction de tunnels et de travaux souterrains dans le monde entier.

Conformément à notre devise "Construire notre avenir", nos clients et nos partenaires partagent l'objectif de Pini de contribuer à un développement durable de l'industrie et de la société dans son ensemble. Pini n'expérimente jamais avec ses clients ou leurs entreprises. Notre indépendance totale vis-à-vis des fournisseurs et d'autres partenaires est la garantie d'une solution optimale pour nos clients.

Politique Pini des opérations commerciales :

- Nous mettons en œuvre des pratiques de travail systématiques et standardisées, soutenues par des niveaux élevés de qualité et de sensibilisation à l'environnement.
- Nous adoptons une approche de résolution des problèmes qui accorde une importance égale aux exigences et aux critères de qualité du client et à la prise en compte de l'environnement.
- Nous utilisons efficacement et économiquement l'énergie et les ressources naturelles dans nos activités quotidiennes ; nous nous efforçons de prévenir la pollution et nous respectons à la fois la lettre et l'esprit de toute législation pertinente.
- Nous collaborons avec nos clients pour produire les meilleures solutions possibles du point de vue de la qualité, de la technologie et de l'environnement.

Ce document est destiné à soutenir la mise en œuvre de la politique de Pini en matière d'éthique des affaires, de performances sociales, de sécurité, de santé et d'environnement en déclarant les attentes du Groupe Pini vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

Les critères énumérés ci-dessous se basent sur le code de conduite de Pini, qui s'inspire du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et de ses dix principes.

Exigences générales

Les partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires de coentreprises et les agents doivent toujours être informés et sensibilisés aux engagements et aux attentes du groupe, conformément à la politique des opérations commerciales de Pini et au code de conduite de Pini.

L'engagement de Pini envers le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) imprègne l'ensemble de l'entreprise et Pini s'engage, donc, à être un employeur et un fournisseur durable de services. Pini ne s'engagera pas dans un projet où il y a un risque que les activités du projet entrent en conflit avec un ou plusieurs des dix principes de l'UNGC concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Pini exige de tous ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent le code de conduite et qu'ils en vérifient le respect en fournissant des informations et en autorisant l'accès à leurs locaux. Si l'un des critères de ce document entre en conflit avec la loi nationale d'un pays ou d'un territoire, la loi doit toujours être suivie.

Les exigences du groupe Pini peuvent aller au-delà des exigences prévues par la législation nationale.

Critères d'éthique sociale et commerciale

1. Les partenaires commerciaux doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés au niveau international et s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.
2. Les partenaires commerciaux doivent mettre en œuvre une politique du personnel qui élimine la discrimination en matière d'emploi et de profession. Défendre la liberté d'association et soutenir le droit à la négociation collective.
3. Les partenaires commerciaux ne doivent pas avoir recours au travail des enfants ou au travail forcé, conformément aux conventions de l'OIT.
4. Les enfants ne doivent pas être employés dans des travaux dangereux ou incompatibles avec le développement personnel de l'enfant. Un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans.
5. Les partenaires commerciaux sont tenus de faire de la sécurité des employés une priorité à tout moment. Les conditions des locaux/de l'usine doivent être telles que les employés puissent exercer leurs fonctions dans un environnement sûr et sain.
6. Les employés doivent comprendre leurs conditions d'emploi. La rémunération et les conditions d'emploi doivent être justes, raisonnables et conformes au moins aux lois applicables ou aux normes de l'industrie, selon ce qui est le plus élevé entre les deux.
7. Les partenaires doivent prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité et prévenir les accidents et les maladies résultant des conditions de travail. Les heures de travail doivent être conformes aux lois applicables.

Anti-corruption

8. Les partenaires commerciaux doivent travailler contre toutes les formes de corruption, y compris l'extorsion et les pots-de-vin. Aucune forme d'extorsion et de corruption, y compris les offres de paiement abusives, ne sera tolérée.

Environnement

9. Les partenaires commerciaux devraient idéalement disposer d'un système de management environnemental afin de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale. Les partenaires doivent adopter une approche de précaution face aux défis environnementaux et mener leurs activités de manière à préserver l'environnement.

Conformité et suivi

Pour faire des affaires avec Pini, les partenaires commerciaux doivent obligatoirement se conformer pleinement à toutes les exigences décrites ci-dessus lors de la signature de la déclaration. Le groupe Pini exige de ses partenaires commerciaux qu'ils conservent une documentation adéquate pour démontrer leur conformité aux exigences susmentionnées ou qu'ils démontrent leur intention et leur volonté de s'y conformer.

Pini exige le droit d'assurer le suivi de l'accord par le biais d'enquêtes et d'audits afin de s'assurer que le client ou les partenaires respectent l'accord. Pini réexaminera les relations commerciales si des violations sont détectées et il sera demandé aux partenaires commerciaux de s'adapter ou de changer pour répondre aux critères.

Ce document fait partie intégrante du règlement actuel du personnel.